Livret d'accompagnement à la plantation en forêt privée

Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNPF
Centre Régional
de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Office National des Forêts
DEMAIN PREND RACINE
... AUJOURD'HUI ...

INRAE

Financé par
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Boiser ou reboiser,

pourquoi pas vous ?

Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Etienne Nussbaum © CNPF

En région PACA, les surfaces plantées ne sont pas très nombreuses comparée à d'autres régions françaises (Auvergne, Limousin, Morvan, etc.). Toutefois, même si cet acte n'est pas le plus courant, il n'est pas impossible de planter dans notre région. Certaines plantations sont même des réussites comme le cèdre sur le Mt Ventoux ou encore les plantations de pin noir dans les Alpes du Sud pour la Restauration des Terrains de Montagne. Comme préalable, il est important pour le propriétaire de se demander quels sont les objectifs qu'il fixe à sa plantation. Est-ce produire du bois d'œuvre, enrichir ses peuplements avec des essences plus mellifères, apporter une diversité génétique, un aspect paysager, ou juste boiser une ancienne terre agricole ? Il devra alors faire des choix d'essence en fonction des objectifs et des contraintes stationnelles (climat, sol, relief, exposition, etc.) et parfois renoncer à certains projets.

Planter présente un risque quant à la réussite du projet. Soumis aux aléas climatiques (sécheresse, neige, fortes gelées, etc.), la plantation peut, même si le projet est bien conçu, se solder par un échec ou par un succès en demie teinte. Excepté pour quelques résineux à croissance rapide ou pour les peupleraies, le propriétaire qui se lance dans des travaux de plantation ne verra pas « sa forêt » arriver à maturité. Pour mettre ainsi toutes les chances de réussite de son côté, il est nécessaire de bien préparer toutes les étapes.

Voici donc un petit récapitulatif par fiche des étapes importantes à suivre pour mener à bien votre projet. Ce petit livret peut être pris comme un tout ou chaque fiche indépendamment.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNPF
Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Office National des Forêts
DEMAIN PREND RACINE
AUJOURD'HUI

INRAE

Financé par
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Fiche 1 : Puis planter n'importe où ?

Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Les terrains potentiels et les conditions sont multiples et variés. Ce peut être une ancienne terre agricole avec un léger travail du sol à effectuer, une lande ou une pâture, une parcelle forestière passée en coupe définitive et à reboiser mais dont il peut être nécessaire d'écarter les rémanents de coupe ou bien simplement un peuplement à enrichir. Tous ces terrains n'ont pas les mêmes sols, les même profondeurs ni les même contraintes et potentialités. Le choix du terrain est important car il faut le choisir **en fonction de ses potentialités et de ses moyens d'investissement**. Il est possible d'envisager plusieurs parcelles à boiser ou à reboiser et de n'en garder qu'une en fonction des investissements à réaliser. Pour vous aider à choisir un terrain, le diagnostic stationnel est un outil précieux. Il vous aidera non seulement à mesurer les forces et les faiblesses de votre terrain mais il vous permettra ensuite d'en choisir les essences.

Faire le diagnostic stationnel…

Chaque parcelle est unique. Elle s'inscrit dans un **contexte :**

- **topographique** (pente, exposition, position topographique, altitude),
- **climatique** (températures, précipitations, gelées, etc.),
- **géologique et pédologique** (substrat, profondeur, texture, structure du sol, charge en cailloux, pH, etc.).

A.Jourdan © CNPF

A.Jourdan © CNPF

S. Gaudin © CNPF

L'ensemble de ces paramètres influencent et définissent ce que nous appelons les **conditions stationnelles**.

Faire le **diagnostic exhaustif et précis de ces facteurs** est un préalable essentiel pour la réussite de la plantation car ce sont des facteurs qui conditionnent le choix de l'essence ou des essences ainsi que leur qualité future. Aujourd'hui, il faut si possible essayer d'anticiper les conséquences du changement climatique (hausse des températures et déficit hydrique) et opter pour des essences plus résistantes vis-à-vis de ces conditions.

Il est également important de tenir compte dans ce diagnostic de l'environnement de la parcelle en regardant des aspects tels que l'accessibilité du terrain, les obstacles (cours d'eau, zone humide, etc.), les pathogènes (scolyte, fomes), la pression du gibier, la fréquentation du public, mais aussi d'éventuelles contraintes réglementaires (Natura 2000, périmètre monument historique, site classé, etc.).

Nota : Votre technicien CRPF qui pourra vous aider à établir ce diagnostic. Une fosse pédologique est recommandée pour faire un bon diagnostic du sol (privilégié à la tarière).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Office National des Forêts DEMAIN PREND RACINE AUJOURD'HUI
INRAE
Financé par MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Fiche 2 : Quelles espèces et quels plants choisir ?

Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le choix des essences est fait en relation avec le diagnostic de station. Dans de nombreux cas, ce diagnostic met en valeur des **facteurs limitants qui conditionnent le choix des essences**. Les essences retenues sont celles qui s'adaptent voire qui tolèrent ces facteurs défavorables. D'un point de vue écologique il est toujours intéressant d'avoir plusieurs essences dans un peuplement (2 à 4 essences, en fonction de la superficie), mais il faut faire attention à la dynamique de chaque essence pour qu'aucune ne prenne le pas sur l'autre. Enfin le choix de l'essence peut être réfléchit en fonction des objectifs du propriétaire comme par exemple sa qualité paysagère, mellifère ou cynégétique. Mais dans tous les cas, ce choix doit être éclairé par les conditions stationnelles.

Photos M. Bartoli © CNPF

Une fois la ou les essences retenues, il vous faut choisir entre des **plants en racines nues ou en godet**. Ces derniers sont plus chers que les premiers, mais ils sont plus appropriés aux conditions climatiques de la région PACA. De plus les plants en racines nues sont plus fragiles lors des opérations de plantation. Leur conditionnement et leur stockage doivent faire l'objet de toutes les attentions pour qu'ils ne se dessèchent pas (mise en jauge, stockage à l'ombre, pralinage et mise en terre rapide). **Les plants en godets ont une meilleure reprise car les racines n'ont pas été arrachées, le plant n'est donc pas affaibli**.

E. Nussbaum © CNPF

Plant de Cèdre de l'Atlas en godet – Q. Vanneste © CNPF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
CNPF
Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Office National des Forêts
DEMAIN PREND RACINE AUJOURD'HUI
INRAE
Financé par
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Reste ensuite à choisir la provenance des plants (mieux vaut **privilégier les provenances les plus proches) et la qualité** de ceux-ci. Suivant les essences, les plants sont disponibles en **étiquettes jaune, verte, rose ou bleue**. Ces étiquettes permettent de connaitre le niveau de qualité :

- Les étiquettes jaunes viennent de peuplements identifiés c'est-à-dire de graines récoltées sur semenciers situés dans une région définie ;
- L'étiquette verte indique que les graines sont issues de semenciers situés au sein d'un peuplement sélectionné par l'État pour ces qualités.
- L'étiquette rose indique que les graines proviennent de vergers à graines dont la supériorité est escomptée par rapport aux témoins mais non encore démontrée ;
- L'étiquette bleue indique que les graines sont issues d'un programme d'amélioration génétique dont la supériorité par rapport au témoin a été prouvée (pour les essences forestières, la traçabilité et la qualité des plants sont strictement encadrées par l'État).

Toutes les essences ne sont pas disponibles dans chaque étiquette. Par ailleurs la différence de coût entre une qualité et une autre est souvent très faible. Ainsi lorsqu'une essence est disponible sous plusieurs étiquettes, mieux vaut privilégier la meilleure qualité disponible.

Pour une meilleure reprise, il faut **privilégier des plants jeunes et vigoureux** (un à deux ans d'âge et qui ont déjà fait de bonnes pousses). Attention à la forme des racines (pour les plants en racines nues). Pour les plants en godet, les godets WM permettent d'éviter la formation d'un chignon racinaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
CNPF
Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Office National des Forêts
DEMAIN PREND RACINE _ AUJOURD'HUI _
INRAE
Financé par
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Fiche 3 : Comment préparer mon terrain ?

Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Cette phase est primordiale car elle favorise l'installation et la reprise des plants. Le travail du sol permet de **faciliter le développement et la prospection du système racinaire.**

Le choix de la méthode de travail va être influencé par la topographie, la surface à travailler, la sensibilité du sol au tassement, la présence d'obstacle (branches, souches, rochers). Si l'on est en terrain boisé ou sur une ancienne terre agricole, l'intervention ne se fera pas de la même manière. Plusieurs méthodes peuvent parfois être utilisées pour effectuer ce travail du sol (pioche, tarière, labour, griffage, rouleau landais, sous-solage, travail à la mini pelle, etc.) Ce choix doit être raisonné en termes de faisabilité, de coût et de préservation du sol. N'oublions pas que nous travaillons ce qui va servir à nourrir, hydrater et ancrer les arbres. Le sol est vivant, il faut donc prendre quelques précautions. Le décapage d'un sol pour le faire propre n'est pas bon car il induit une perte des éléments minéraux ainsi que la perte d'une certaine végétation qui peut être bénéfique pour les petits plants.

Photos : S.Gaudin, Q. Vanneste et B. Petit © CNPF

Dans tous les cas, il est préférable d'utiliser ce qu'il y a de moins impactant ou invasif pour le sol. Si l'on utilise des engins un peu lourds il faut alors privilégier des zones de roulage qui serviront ensuite aux futurs cloisonnements afin d'éviter le tassement du sol sur l'ensemble de la parcelle (surtout lorsque celui-ci est fortement limoneux et/ou argileux).

Le travail du sol doit être effectué quelques temps avant la plantation pour laisser au sol le temps de se rassoir c'est-à-dire aux mottes de se désagréger sous l'action du gel et de la pluie.

La préparation du terrain passe aussi par la limitation de la végétation en place sur la parcelle. Il ne s'agit pas de supprimer toute végétation, mais de la limiter. Idéalement, la végétation en place doit gainer les plants mais pas les mettre en péril. Attention aux graminées dont la présence fait une grande concurrence aux plants pour l'eau. Attention aussi aux ronces et aux fougères qui peuvent parfois étouffer les plants.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
CNPF
Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Office National des Forêts
DEMAIN PREND RACINE
AUJOURD'HUI
INRAE
Financé par
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Fiche 4 : Comment planter ?

Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Nous n'évoquerons pas ici les plantations en linéaire (haie paysagère, maintien de berges) ou les boisements d'agroforesterie. Cette dernière forme de boisement présente un intérêt agricole et forestier comme par exemple la culture d'arbres fruitiers pour donner du bois d'œuvre et des fruits (cf. le noyer) mais sortent de notre sujet.

L'installation d'une plantation peut donc se faire de différente manière :

- **Par bande**. On pratique des coupes par bande dans un peuplement. Chaque bande fait deux fois la hauteur du peuplement. On plante dans ces bandes.

- **En plein**. Suite à une coupe rase ou pour le boisement d'une ancienne terre agricole par exemple. L'ensemble de la parcelle est alors replantée. Pour les plantations en plein, la disposition des plants peut être faite en ligne ou en quinconce. Ces dispositions facilitent les entretiens mais ont l'inconvénient d'être assez visibles dans le paysage. Pour atténuer cette visibilité (renforcée en cas d'échec), on évitera de replanter sur de trop grandes surfaces d'un seul tenant, sauf exception liée à des causes sanitaires par exemple.
- **En enrichissement** dans des trouées au sein des peuplements forestiers. Cette plantation est intéressante car elle offre une ambiance forestière favorable aux jeunes plants et permet une diversification des essences d'un peuplement. Elle permet à terme une meilleure résilience. Ce type de plantation peut être réalisé sous forme de placeaux de 10 à 50 plants avec pour objectif qu'ils essaiment.
- **En ilot :** La plantation en ilot peut être envisagée sur des terrains avec une dynamique de fermeture (landes à genêts par exemple) car elle reproduit paysagèrement les conditions de colonisation naturelle.

Il n'est pas évident de donner une densité générale pour un type de plantation car chaque cas est particulier. Une densité de 600 à 2500 plants/ha peut être donnée comme moyenne mais elle est à adapter. Un cas particulier pour les vergers et les peupleraies où la plantation s'effectue à densité finale (70 à 210 tiges/ha). Dans les autres cas, la densité est dictée par plusieurs critères. L'espacement doit être assez large (4m) si les entretiens sont effectués avec des broyeurs ou autres engins. Ils peuvent être plus réduits s'ils sont effectués manuellement (débroussailleuse ou autre). Ainsi, plus l'espacement est faible, plus la concurrence entre les arbres sera forte, plus les grumes seront droites et les branches fines. A l'opposé, si l'espacement est important, des travaux de taille et d'élagage seront à prévoir pour avoir une bonne conformation des tiges et éviter une grosse branchaison sur les grumes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Office National des Forêts DEMAIN PREND RACINE _ AUJOURD'HUI _
INRAE
Financé par MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Liberté Égalité Fraternité

De nos jours, la main d'œuvre coûte cher donc plus la plantation est dense plus celle-ci coûte cher à réaliser. Par ailleurs, en cas de forte densité, des travaux de dépressage sont à prévoir mais les produits coupés ne trouvent souvent pas preneur et sont abandonnés sur le parterre de coupe. Il est donc dommage de couper et d'abandonner ce qui a été planté. Il faut donc trouver le bon compromis. A l'inverse, planter à trop faible densité n'est pas recommandé non plus car le but est d'obtenir un couvert forestier le plus rapidement possible et de pouvoir travailler au profit d'arbres d'avenir. S'il n'y a pas assez de tiges, il n'y aura pas non plus assez de choix pour privilégier les plus beaux sujets. Ce cas est encore aggravé en cas d'évènement climatique ou sanitaire.

À quelle période planter ?

Comme ailleurs, il est possible de planter **d'octobre à mars en évitant les périodes de gel**. En altitude, cela peut se décaler sur les mois d'avril – mai (privilégier même les plantations de printemps car il y a moins de risque de déchaussement des plants sous l'action du gel/dégel). Ailleurs, les plantations d'automne sont tout de même recommandées car en région PACA, les pluies sont plus abondantes à cette saison. Le système racinaire a le temps de se développer avant l'hiver ce qui permet au plant d'être déjà un peu installé avant la reprise végétative du printemps, mais il peut être soumis à la sécheresse hivernale et aux basses températures. Au printemps, les températures sont plus clémentes et les précipitations assez nombreuses ce qui est favorable aux plantations de printemps, mais le plant n'a que peu de temps pour étendre ses racines avant l'été avec ses fortes chaleurs et sa sécheresse.

Comment planter ?

Si les plants sont en racines nues, il faut veiller au bon étalement des racines dans le sol (pour un bon ancrage) ainsi qu'au tassement du sol autour du plant pour chasser les poches d'air et éviter qu'il ne soit déchaussé par le gel / dégel. Un potet est travaillé pour faciliter la prospection racinaire (cube de de 40 à 60 cm). Le collet du plant doit être situé au niveau du sol voire légèrement en dessous. Le plant doit être mis droit. Les plants doivent être réceptionnés pour voir s'ils sont conformes à ce qui a été commandé (conformation, diamètre, hauteur, état et conformation des racines, etc.)

PLANT RACINES NUES

Collet du plant mis au niveau du sol

Racines nues bien étalées dans le potet travaillé

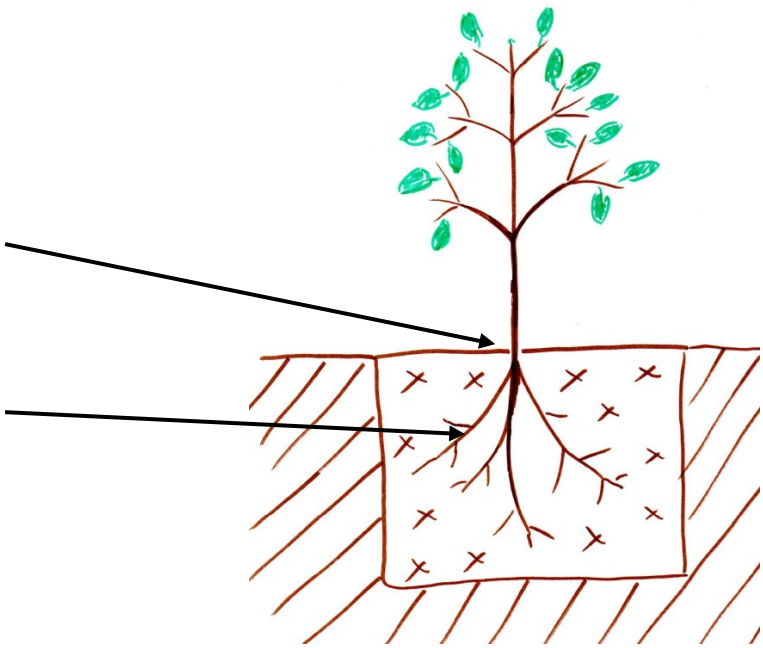

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Office National des Forêts DEMAIN PREND RACINE AUJOURD'HUI
INRAE
Financé par MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Liberté Égalité Fraternité

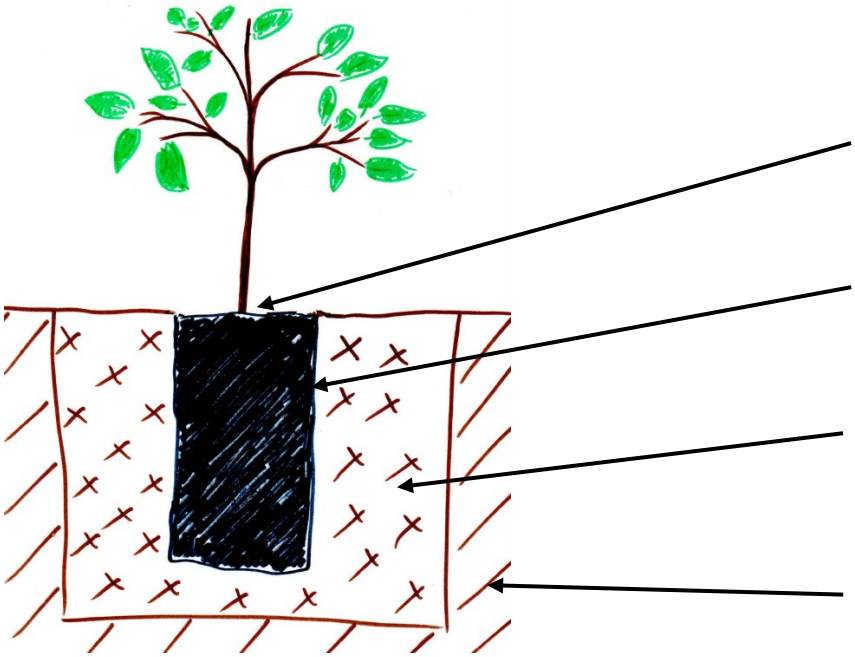

PLANT EN GODET

Collet du plant

Godet à planter droit sans dé-structurer la motte

Potet travaillé. La terre est ameublie, le godet mis en terre droit puis la terre est tassée pour chasser l'air.

Sol

Pour les plants en godets, il faut également ameublir un potet de 40 à 60 cm. Le plant doit être placé droit dans le trou puis la terre doit être remise autour de la motte de terre (retirer au préalable le godet sans déstructurer la motte). Le collet doit être au niveau du sol. Il faut également bien tasser la terre.

Dans les deux cas, on peut remettre un peu de terre non tassée au pied du plant afin de limiter l'évaporation liée au tassement et à la capillarité et garantir que le collet ne soit pas hors sol.

Photo pose d'un plant. – Q. Vanneste © CNPF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNPF
Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Office National des Forêts
DEMAIN PREND RACINE
AUJOURD'HUI

INRAE

Financé par
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Fiche 5 : Comment choisir les protections contre le gibier ?

Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La protection des plants est très souvent impérative. La pression du gibier étant par endroits importante, il serait dommage que vos efforts soient anéantis par les lièvres, chevreuils ou cerfs de nos régions. Abroutissement, écorçage et frottis peuvent détériorer vos plants voire les faire mourir. Pour les protéger, plusieurs solutions s'offrent à vous :

> Les protections individuelles. Il en existe plusieurs types. Les plus répandues sont les gaines en maille agrafées à deux tuteurs (robinier faux-acacia ou châtaignier). Les gaines mixtes permettent de lutter contre plusieurs types de gibier (lièvre/cervidé). Il faut penser à replier le dessus de la gaine vers l'extérieure pour éviter que celle-ci ne cisaille le plant lorsque ce dernier aura grandi.

Des arbres de fer pour les résineux, peuvent être mis en place sur chaque plant mais ils doivent être retirés vers 7-10 ans au risque d'être englobé par l'arbre. Il faut aussi se méfier des risques de blessure qu'ils peuvent occasionner.

Pour les résineux, il est possible de positionner 2 tuteurs de part et d'autre du plant. En montagne en raison de l'effet de la neige, prévoir de repasser régulièrement pour redresser les protections individuelles. On choisira des protections d'une hauteur appropriée en fonction de l'espèce animale susceptible de faire des dégâts (120 cm pour le chevreuil, 180 cm pour le cerf, 40 cm pour le lièvre.)

Tuteurs de part et d'autre et arbre de fer.
Q. Vanneste © CNPF

Protections individuelles par gaine
(B. Petit © CNPF)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNPF
Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Office National des Forêts
DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

INRAE

Financé par
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

> Les protections collectives peuvent être installées telles qu'une clôture grillagée ou une clôture électrique. Cette dernière n'est valable que pour les plantations où le propriétaire est sur place et que ce dernier peut vérifier très régulièrement la clôture. Elle s'avère peu efficace contre le chevreuil. La clôture grillagée coûte cher à installer mais c'est la moins coûteuse pour les surfaces importantes et de forme carrée. C'est également la méthode la plus efficace pour protéger les surfaces de plus de 5 Ha, notamment pour le cerf. Son suivi est plus facile que les protections individuelles. Comme pour les protections individuelles, on choisira des protections d'une hauteur appropriée en fonction de l'espèce animale susceptible de faire des dégâts.

P.Van Lerberghe © CNPF

> Les protections chimiques peuvent être employées. Ce sont des répulsifs. Le produit doit être pulvérisé ou appliqué au pinceau sur les plants. Celui-ci a une durée de vie de quelques mois. L'opération est à renouveler régulièrement (voir les préconisations du fabricant) jusqu'à ce que les plants soient hors de la dent du gibier (environ 5 à 7 ans). Cette solution est peu onéreuse sur des petites surfaces. Attention, certains produits ne peuvent être achetés qu'en étant **titulaire du certiphyto** (formation à l'utilisation de produits phytosanitaires).

D'autres solutions existent comme augmenter le plan de chasse pour réduire la pression du gibier ou garder une végétation adventive telle que des ronces pour protéger les plants. Ces solutions restent cependant assez aléatoires.

En bref, le choix des protections sera réfléchi en termes de coût pour le propriétaire, mais aussi en terme d'entretien et d'efficacité après avoir déterminé avec précision le type de gibier contre lequel le propriétaire souhaite se prémunir.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
CNPF
Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Office National des Forêts
DEMAIN PREND RACINE AUJOURD'HUI
INRAE
Financé par
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Fiche 6 : Comment entretenir sa plantation ?

Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Une fois les plants en terre, il reste à entretenir la plantation dans le temps. Trop souvent les plantations une fois faites sont délaissées : dégagements non faits, protections affaissées voire même dans certains cas englobées dans les arbres car elles n'ont pas été enlevées à temps. N'oublions pas qu'en cas de financement de la plantation par des aides publiques, les travaux qui étaient recommandés deviennent obligatoires.

Voici la liste des opérations à effectuer :

Les dégagements localisés sont à faire autour des plants pour leur permettre d'avoir la tête à la lumière et éviter une concurrence trop forte de la part des autres ligneux et herbacés. Il ne faut toutefois pas mettre « à nu » la parcelle car cela favoriserait le développement des graminées (forte concurrence en eau) et la venue du gibier. Cette opération est à faire tant que les plants ne sont pas passés au-dessus des végétaux concurrents. La gestion de la concurrence est de loin la principale tâche d'entretien d'une plantation, surtout les premières années. Le paillage peut être une solution pour lutter contre la concurrence herbacée au pied des plants.

O. Martineau © CNPF

La maitrise de la végétation herbacée sur la parcelle peut être faite par le biais du pâturage, mais dans ce cas, la protection individuelle des plants est obligatoire et doit être vérifiée avant et pendant la présence du troupeau. Attention aussi aux troupeaux de chèvres : même une fois que les plants sont hors de la dent du bétail, ces dernières peuvent écorcer les jeunes arbres. Il faut donc être vigilant quant à leurs présences et ne pas les laisser stationner.

Les regarnis. Il s'agit de remplacer les plants qui n'ont pas repris ou qui ont subi un dommage important (écorçage par exemple). Cette opération est d'autant plus importante que la densité est faible.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Office National des Forêts DEMAIN PREND RACINE _ AUJOURD'HUI _
INRAE
Financé par MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Liberté Égalité Fraternité

Les élagages et la taille de formation. Pour assurer une bonne qualité de vos futurs bois (rectitude, peu de nœuds) des élagages sont à réaliser afin de développer une bonne hauteur de grume. Pour certaines essences, ces opérations sont nécessaires pendant, une bonne partie de la vie du peuplement et se font principalement sur les tiges d'avenir désignées. Une taille de formation, pour le feuillus, peut également être nécessaire pour enlever les fourches dans certains cas. Ces travaux sont à effectuer en hiver hors période de gel ou éventuellement en été. Ils ne doivent pas être fait au printemps lors de la montée de sève.

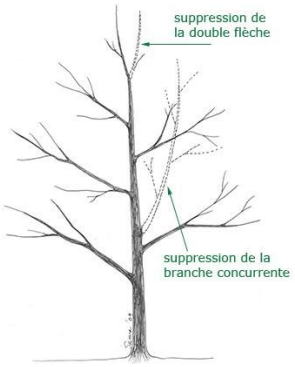

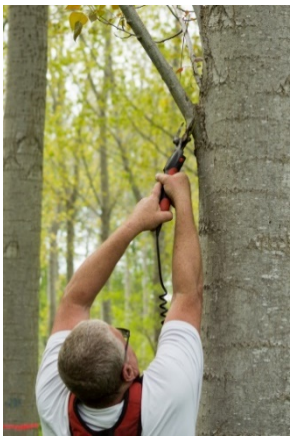

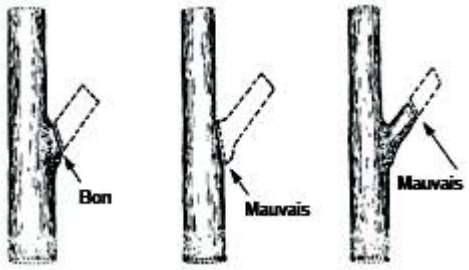

B. Petit © CNPF

Veiller à bien élaguer vos arbres : ni trop près en coupant le bourrelet cicatriciel, ni trop loin en laissant un chicot. Il ne faut pas non plus enlever plus d'un tiers de branches vertes.

Un suivi des protections est souvent à faire. **Il ne faut pas non plus oublier de les retirer** (et ne pas les laisser en forêt) lorsque les arbres sont suffisamment grands.

La question de l'arrosage :

Cette question est fréquemment posée. Cette opération n'est pas réalisable partout (fonction de l'équipement du propriétaire, de l'accès, du terrain et de la présence ou non d'eau accessible). Globalement, il est conseillé de ne pas arroser une plantation car les arbres doivent prospecter le sol et descendre chercher l'eau. Toutefois, exceptionnellement, en cas de sècheresse importante, il est possible d'arroser les plants afin de sauver la plantation. Mais ce procédé ne doit pas être récurrent, il doit rester marginal.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
CNPF
Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Office National des Forêts
DEMAIN PREND RACINE
AUJOURD'HUI
INRAE
Financé par
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Conclusion : quel avenir pour votre plantation ?

Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Votre plantation est surtout « fragile » les premières années. Passée la phase d'installation (environ 7 ans) vos plants sont normalement suffisamment costauds. Vos interventions peuvent alors s'espacer.

Un bon suivi (dégagements, retrait des protections à temps, taille de formation et élagage, etc.) vous permet de mettre toutes les chances de votre côté pour obtenir un bois de qualité (droit et sans nœud) ou, dans tous les cas, d'obtenir une plantation qui se développe selon vos attentes et vos objectifs.

Votre suivi et votre implication sont un gage pour la réussite de votre projet. Compte tenu des investissements et du travail que représente une plantation, il serait dommage qu'un défaut d'entretien l'anéantisse et empêche les générations futures d'en bénéficier.

Une plantation est un peu une aventure. En suivant les étapes présentées dans ce petit mémento, vous pourrez mieux cerner les écueils à éviter. Les équipes du CNPF pourront vous conseiller et vous guider dans votre projet. Prenez conseil auprès d'eux. Les phases de préparation (diagnostic de station, choix des essences et préparation du terrain) sont primordiales pour assurer la réussite de votre plantation. L'installation des plants, leur protection et l'entretien de votre plantation ne doivent pas être négligés et sont des gages pour obtenir une plantation de qualité qui réponde à vos souhaits.

L.A. Lagneau © CNPF

Pour compléter ou approfondir : le guide réussir la forêt disponible via le lien ci-dessous :

https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/guide_reussir_la_plantation_forestiere_201501_a4_cle8a81f1.pdf

Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
7 impasse Ricard Digne – 13 004 MARSEILLE – 04 95 04 59 04
Délégation du Centre National de la Propriété Forestière
www.cnpf.fr – paca.cnpf.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Office National des Forêts DEMAIN PREND RACINE AUJOURD'HUI
INRAE
Financé par MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Liberté Égalité Fraternité